

**Les Ateliers CINOV PACA / CORSE jeudi 14 décembre 2017 16h-19h CANNES**

Réservez la date - [Inscription obligatoire](#)

Hotel Barriere Le Gray d'Albion Cannes  
38, rue des Serbes  
06400 Cannes  
04 92 99 79 79  
<https://goo.gl/Vn7Ufb>

**Accueil par Jean-Luc REINERO, Président CINOV PACA / CORSE**

**1<sup>ère</sup> partie**

**Diagnostic technique des immeubles en copropriété.**

Obligatoire pour les immeubles en copropriété construits avant 2007 ou qui ont été déclarés présenter un danger pour la santé ou la sécurité des occupants.

La réalisation du diagnostic sera réalisée par un tiers qualifié.

Que doit comporter le diagnostic :

- L'analyse de l'état des équipements et parties communes.
- L'état de situation du syndic.
- L'analyse de perfectionnement technique et de capital.
- Un bilan énergétique.
- Une projection sur 10 ans du cout des travaux de préservation de l'immeuble.

Après sa réalisation le DTG est exposé à l'AG qui suivra, et si besoin le syndic inscrira à l'ordre du jour le calendrier pluriannuel des travaux et leur condition de mise en œuvre.

Cette présentation sera suivie d'un débat questions /réponses avec un juriste spécialiste en assurance pour aider les bureaux d'études, les maitres d'œuvres et syndicats à mieux appréhender ces obligations.

Présentation par Stéphane PROUZEAU

Administrateur - CINOV FIDI

**2<sup>ème</sup> partie**

**Ordonnances Macron : quels impacts pour les TPE-PME ?**

Avec les ordonnances Macron, le code du travail est largement modifié pour la 5<sup>ème</sup> fois en 5 ans. Il en résulte notamment que les entreprises disposent désormais d'une plus grande latitude pour adapter certaines règles gouvernant les relations et conditions de travail. Est-ce une réelle simplification ? En pratique quels progrès faut-il en attendre pour les chefs d'entreprise, particulièrement les TPE-PME ? Comment intégrer au mieux les nouvelles dispositions législatives dans la vie quotidienne de l'entreprise ? Quelles solutions CINOV et la branche professionnelle peuvent-ils pour accompagner cette évolution ?

A travers une présentation synthétique de ses principales mesures, nous chercherons à sensibiliser les chefs d'entreprises aux enjeux de cette nouvelle réforme.

Dominique TISSOT

Délégué Affaires sociales – formation

**3<sup>ème</sup> partie**

**Buffet**

Contact : CINOV PACA / CORSE

Jean-Luc REINERO

3362 chemin du Plan du Pont 83400 Hyères

04 94 57 54 78

[pacacorse@cinov.fr](mailto:pacacorse@cinov.fr)

